

## Les acteurs de l'emploi dans les territoires

Cette fiche a vocation à répertorier (de manière non-exhaustive) les principaux interlocuteurs auxquels peuvent s'adresser les associations sportives employeuses en fonction de leurs besoins. Ces différents interlocuteurs représentent des acteurs ressources dans les territoires pour accompagner les associations dans la création, la gestion et la pérennisation des emplois.

Certains interlocuteurs spécifiques à chaque territoire, non présentés dans ce document, peuvent compléter ce panorama.

Cette fiche s'appuie sur la « *Cartographie des acteurs clés sur la thématique RH* » du dossier thématique « *Fonction employeur et ressources humaines* », réalisé par l'Avise et le Centre de Ressources DLA Environnement.

**Cliquez sur le nom des acteurs pour accéder à leur description détaillée !**

### Table des matières

<b>J'ai besoin de...</b>	<b>2</b>
1. Trouver de l'information et être orienté	2
2. Créer des conditions favorables à une embauche et à une bonne gestion de l'emploi	3
3. Evaluer le coût d'un emploi et rechercher des financements	3
4. Recruter, réaliser les démarches à l'embauche et respecter les obligations légales	4
5. Trouver un appui dans la gestion des ressources humaines et la fonction employeur	4
6. Trouver un appui pour développer et consolider mon association (activités, finances, emplois)	5
7. Mutualiser l'emploi sur mon territoire	5
<b>Les principaux interlocuteurs et dispositifs liés à l'emploi sur le territoire</b>	<b>6</b>
1. Les acteurs du mouvement sportif	6
• Les CDOS, CROS, CTOS : Comités Olympiques et Sportifs	6
2. Les réseaux associatifs	8
• Les têtes de réseaux associatives	8
• Les CRIB (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles)	8
• Les Maisons des Associations (MDA)	8
• Les Missions d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA)	9
3. Les acteurs de l'accompagnement	9
• Le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)	9



<b>4. Les établissements publics .....</b>	<b>10</b>
• Pôle emploi.....	10
• Les missions locales .....	10
• Les Maisons de l'Emploi (MDE) .....	11
<b>5. Les structures déconcentrées de l'Etat.....</b>	<b>11</b>
• Les DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) .....	11
• Les SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports). .....	11
<b>6. Les acteurs du dialogue social.....</b>	<b>12</b>
• Les syndicats et organisations d'employeurs.....	12
• Les groupes de protection sociale.....	12
• L'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) .....	13
<b>7. Les acteurs de la formation .....</b>	<b>13</b>
• Les opérateurs de compétence .....	13
<b>8. Les organismes privés chargés de missions de service public .....</b>	<b>14</b>
• L'URSSAF.....	14
• L'assurance maladie et retraite de la sécurité sociale .....	14
• PSL (Profession Sport et Loisirs) .....	15

## ***J'ai besoin de...***

---

### **1. Trouver de l'information et être orienté**

- Le **CDOS/CROS/CTOS** (Comité Olympique et Sportif)
- Le **CRIB** (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles)
- Ma **fédération**
- Les dispositifs de l'Etat au service des associations : les **Maisons des Associations** (MDA), les **Missions d'Accueil et d'Information des Associations** (MAIA), les **Points d'Appui à la Vie Associative** (PAVA).



**Le site internet du Centre de Ressources DLA Sport**



## 2. Créer des conditions favorables à une embauche et à une bonne gestion de l'emploi

- Ma structure n'est pas encore employeuse, je souhaite un premier avis ou j'ai des questions précises à poser :
  - ➔ Le **CDOS/CROS/CTOS** (Comité Olympique et Sportif)
  - ➔ Le **CRIB** (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles)
- Ma structure est employeuse et je souhaite un accompagnement approfondi sur une problématique (développer mes activités, faire évoluer le projet associatif, gérer l'emploi, repenser l'organisation de ma structure, etc.) :
  - ➔ Le **DLA** (Dispositif Local d'Accompagnement)



### Outils clés du CRDLA Sport

Autodiagnostic - « Mon club et l'emploi : quelles bases pour l'avenir ? »

Outil - « Un emploi pour quoi ? »



## 3. Evaluer le coût d'un emploi et rechercher des financements

- Je souhaite avoir des informations sur les aides disponibles dans ma région et trouver un appui pour évaluer la viabilité de mon projet de création d'emploi :
  - ➔ Le **CDOS/CROS/CTOS** (Comité Olympique et Sportif)
- Je souhaite avoir recours à un dispositif d'aide à l'emploi :
  - ➔ Faire une demande de financement d'emploi par l'ANS (Agence Nationale du Sport) : la **DRAJES** (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) ou le **SDJES** (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).
  - ➔ Faire une demande d'aide régionale ou départementale à l'emploi : le **Conseil régional** de ma région ou le **Conseil départemental** de mon département.
- Je souhaite connaître les aides disponibles en cas de recrutement d'une personne en situation de handicap :
  - ➔ L'**AGEFIPH** (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées)
- Ma structure est employeuse et je souhaite un accompagnement approfondi sur la recherche de financement ou pour repenser le modèle économique de mon association :
  - ➔ Le **DLA** (Dispositif Local d'Accompagnement)



### Outils clés du CRDLA Sport

Outil - « Outil de calcul du coût de l'emploi », pour estimer le coût d'un emploi dans ma structure.



## 4. Recruter, réaliser les démarches à l'embauche et respecter les obligations légales

- Rédiger la fiche de poste selon les besoins de l'association :
  - ➔ Le **CDOS/CROS/CTOS** (Comité Olympique et Sportif)
  - ➔ Le **CRIB** (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles)
  - ➔ Les **syndicats et organisations d'employeurs**
- Trouver un appui dans les démarches de recrutement :
  - ➔ **Pôle emploi**
- M'assurer du respect des obligations légales liées à la fonction employeur :
  - ➔ Les **syndicats et organisations d'employeurs**
- Bénéficier d'un appui dans les démarches administratives liées à l'embauche d'un salarié :
  - ➔ **L'URSSAF** (Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales)
- Effectuer les démarches et trouver un appui dans la mise en œuvre des régimes obligatoires de retraite complémentaire et des couvertures de protection sociales complémentaires :
  - ➔ Les **groupes de protection sociale**
- Effectuer les démarches et trouver un appui pour évaluer les risques d'accident du travail et de maladies professionnelles liés au poste proposé :
  - ➔ **L'assurance maladie et retraite de la sécurité sociale**

## 5. Trouver un appui dans la gestion des ressources humaines et la fonction employeur

- Déléguer la gestion de la paie :
  - ➔ **Impact emploi**
- Trouver un appui juridique lié à la fonction employeur :
  - ➔ Les **syndicats et organisations d'employeurs**
- Financer la formation de mes salariés :
  - ➔ Les **opérateurs de compétences**



### Outils clés du CRDLA Sport

Outil – « **L'organisation internet et la gestion des ressources humaines** »



## 6. Trouver un appui pour développer et consolider mon association (activités, finances, emplois)

- Se faire accompagner dans le développement et la consolidation de son association :
  - ➔ Le **DLA** (Dispositif Local d'Accompagnement)
- S'informer sur les projets mis en œuvre par la fédération au sein de sa discipline et de son territoire :
  - ➔ Ma **fédération**



### Outils clés du CRDLA Sport

Etude – « Les modèles économiques des clubs sportifs fédérés »

Outil – « Quels leviers de développement pour les associations sportives ? »



## 7. Mutualiser l'emploi sur mon territoire

- Connaître les groupements d'employeurs (GE) présents sur mon territoire et trouver des informations sur ces derniers :
  - ➔ Le **CDOS/CROS/CTOS** (Comité Olympique et Sportif)
- Être accompagné pour monter un groupement d'employeur :
  - ➔ Le **DLA** (Dispositif Local d'Accompagnement)
- Bénéficier des services d'un groupement d'employeurs constitué :
  - ➔ **PSL** (Profession Sport et Loisirs)
  - ➔ **CRGE** (Centre de Ressources pour les Groupements d'Employeurs).



### Outils clés du CRDLA Sport

Fiche – « La mutualisation dans le secteur sportif »

Outil – « L'organisation interne et la gestion des ressources humaines »

Guide – « Les groupements d'employeur du secteur non marchand »

Guide – « Accompagner les groupements d'employeurs non marchands »

Fiche – « Un accompagnement collectif en Centre – Val de Loire sur la mutualisation de l'emploi »



## Les principaux interlocuteurs et dispositifs liés à l'emploi sur le territoire

### 1. Les acteurs du mouvement sportif

- Les CDOS, CROS, CTOS : Comités Olympiques et Sportifs

« Il résulte tant des textes législatifs que des statuts du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif), que les CROS/CDOS/CTOS constituent des structures déconcentrées du CNOSF et représentent ces derniers dans leur ressort territorial. A ce titre, ils ont notamment pour mission de décliner, en tenant compte des spécificités locales, les orientations et les actions initiées par le CNOSF. »

Leurs missions :

- Contribuer à la défense et au développement du mouvement sportif régional et du patrimoine sportif régional.
- Représenter le sport pour toutes les questions d'intérêt général notamment auprès des pouvoirs publics et des organismes officiels régionaux.
- Faire tout ce qui est nécessaire au développement de l'idée et de la pratique sportive dans la région.
- Conduire des actions d'information, de communication, de formation, de soutien à la vie associative.
- Collaborer à la commission territoriale de l'ANS (Agence Nationale du Sport) avec les services du ministère des Sports.



**Contacts :**

**Annuaire des CDOS, CROS et CTOS**



*NB : Tous les CDOS, CROS et CTOS ne s'investissent pas exactement de la même manière dans le soutien à l'emploi sur leur territoire. Pour en savoir plus, il est important de vous adresser directement à votre CDOS, CROS ou CTOS de référence.*

### **Zoom sur le CROS Auvergne et le Guichet Unique Sport Auvergne**

Créé dans un objectif de structuration du secteur sportif, qui se professionnalise depuis une quinzaine d'année, le Guichet Unique Sport Auvergne a vu le jour en février 2009. Issu d'une proposition du Conseil régional d'Auvergne à l'Etat et aux partenaires sociaux, ce Guichet Unique Sport Auvergne est aujourd'hui financé par le Fond Social Européen (FSE).

Ses missions :

- Orienter les acteurs du monde sportif
- Informer le public sur les dispositifs de formation et d'emploi



- Conseiller les structures sportives sur les contrats de travail, les dispositifs d'insertion et de formation
- Coordonner les financements de la formation professionnelle (le GUSA réunit l'ensemble des financeurs)
- Contribuer à l'observation des métiers et des qualifications

➔ **Pour en savoir plus** : <http://www.emploi-sport-auvergne.com/>

## **Zoom sur le CDOS de la Vienne et le logiciel BasiCompta®**

BasiCompta® est un logiciel de comptabilité développé par le CDOS de la Vienne, ayant pour but de simplifier le travail des trésoriers d'associations sportives. A l'heure actuelle, plus d'une cinquantaine de CROS/CDOS/CTOS, ainsi que quelques fédérations dispensent des formations sur leur territoire à destination des associations souhaitant s'équiper de ce logiciel.

### *A qui s'adresse BasiCompta® ?*

- Aux associations qui appartiennent aux différentes fédérations sportives,
- Et plus particulièrement aux dirigeants et trésoriers des associations sportives n'ayant pas ou peu de connaissances dans le domaine de la comptabilité.

### *Que peut-on faire avec BasiCompta® ?*

- Saisir les pièces comptables très simplement. On retrouve les libellés propres aux associations sportives en quelques clics
- Bénéficier d'un journal permettant de visualiser, rechercher et modifier n'importe quelle pièce
- Editer automatiquement le compte de résultat au format Cerfa, nécessaire pour les demandes de subventions
- Editer automatiquement le bilan comptable de l'association
- Réaliser un suivi de sa comptabilité par action (tournoi, école de sport...)

### *Comment ça marche ?*

- BasiCompta® est accessible en ligne, il ne nécessite pas d'installation particulière sur les ordinateurs. Seule une connexion internet est indispensable pour son utilisation.
- L'utilisation s'accompagne d'une formation obligatoire mise en place par votre CROS/CDOS/CTOS.

➔ **Pour en savoir plus et se procurer BasiCompta®** : <http://www.basicompta.fr/>



## 2. Les réseaux associatifs

- Les têtes de réseaux associatives

Les têtes de réseaux associatives dans le mouvement sportif sont constituées par les ligues et les comités régionaux, organes déconcentrés des fédérations sportives nationales. Certaines têtes de réseaux associatives sont particulièrement actives concernant la formation et l'emploi sur leur territoire et dans leur discipline.

Pour en savoir plus, contactez directement votre ligue ou comité régional.

- Les CRIB (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles)

Leurs missions :

Les CRIB ont vocation à fournir informations, ressources et conseils aux bénévoles pour les questions portant sur l'administration, la vie statutaire, la gestion comptable et la gestion de l'emploi.

- Primo-information et orientation des bénévoles
- Conseil aux bénévoles dans les domaines concernant la vie quotidienne de l'association
- Formation de base et continue des bénévoles
- Soutien aux projets menés par les bénévoles
- Accompagnements individualisés des porteurs de projets innovants
- Appui à la gestion de l'emploi
- Conseil juridique



**Contacts :**

**Cartographie des CRIB**



- Les Maisons des Associations (MDA)

Les MDA sont des lieux de conseil et de formation pour les associations dans tous les aspects de la vie de leur structure : création, développement, difficultés rencontrées.

Leurs missions :

- Soutenir l'émergence de projets associatifs
- Fournir un appui aux projets et à la fonction employeur
- Fournir un appui logistique aux associations à travers la mise à disposition de services, de salles de réunion, de domiciliation du siège social, etc.







## Contacts :

[Réseau national des Maisons d'associations](#)



- **Les Missions d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA)**

L'objectif des MAIA est de permettre aux associations de pouvoir identifier clairement à quels interlocuteurs s'adresser ; qu'il s'agisse des structures d'accueil et d'information des services de l'Etat, ou bien des centres de ressources à la vie associative, aussi bien privés que publics.

Leurs missions :

- Coordination des différents centres de ressources.
- Information sur les différents centres de ressources.



## Contacts :

[Plus d'informations sur les MAIA](#)



### 3. Les acteurs de l'accompagnement

- **Le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)**

Le DLA a été créé en 2002 par l'État et la Caisse des Dépôts, avec le soutien du Fond Social Européen, rapidement rejoints par le Mouvement associatif. Soutenu et financé au niveau territorial par de nombreuses collectivités locales, il est animé au niveau national par l'Avise. Les cibles prioritaires du DLA sont les associations employeuses de petite et moyenne taille.

Les structures sont accompagnées localement grâce à un réseau de 103 DLA départementaux et de 17 DLA régionaux, portés par des structures associatives aux compétences variées. Celles-ci sont également appuyées par des experts sectoriels et thématiques organisés au niveau national en Centres de ressources DLA : **Sport, IAE, Culture, Solidarités Santé, Environnement, Financement, Numérique.**

Ses missions :

- Accompagner le développement des structures d'utilité locale.
- Créer, consolider et développer des emplois.



## Contacts :

[Site internet du DLA](#)



## 4. Les établissements publics

- Pôle emploi

Pôle emploi est un Etablissement public à caractère administratif (EPA), chargé de l'emploi en France. Pôle emploi présente une interface recrutement, et une interface espace employeur contenant des informations sur les obligations des employeurs, la déclaration de l'embauche, le paiement des cotisations à la rupture du contrat de travail sont également mises à disposition.

Ses missions (relatives à l'aide à l'embauche) :

- Prospecter le marché du travail en allant au-devant des entreprises,
- Accompagner les demandeurs d'emploi souhaitant reprendre ou créer une entreprise,
- Aider les entreprises dans leurs recrutements



**Contacts :**

**Site internet de Pôle Emploi**



- Les missions locales

La mission locale est un espace d'intervention au sein duquel chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation. Les structures d'accueil doivent apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé. La mission locale joue un rôle d'intermédiaire entre l'employeur et le jeune.

Leurs missions :

- Aide au recrutement.
- Accompagnement dans l'emploi.
- Valorisation des entreprises locales.



**Contacts :**

**Annuaire des missions locales**



- **Les Maisons de l'Emploi (MDE)**

Les MDE sont sous la responsabilité des collectivités territoriales. Y sont réunis les membres du service public de l'emploi (Directe, Pôle emploi) ainsi que d'autres organismes : AFPA (Association nationale pour la formation des adultes), Missions locales d'insertions (MLI), Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO), Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), Centres d'information et d'orientation (CIO), etc.

Leurs missions :

- Contribuer au développement de l'emploi local
- Réduire les obstacles culturels ou sociaux dans l'accès à l'emploi
- Les MDE peuvent être amenées à porter des plateformes RH, des centres de ressources formation ou des bases de données de l'emploi sur le territoire.



**Contacts :**

**Annuaire des Maisons de l'Emploi**



## 5. Les structures déconcentrées de l'Etat

- **Les DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports)**

Les DRAJES fédèrent différents services de l'état dont l'objectif commun est de renforcer le lien social. Elles ont vocation à faciliter l'accès de tous aux activités sportives et aux loisirs éducatifs dans une logique de promotion sociale.

Leurs missions :

- La formation
- La certification dans le domaine des activités physiques ou sportives



**Contacts :**

**Portail des DRAJES**



- **Les SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).**

La problématique sportive est traitée dans les SDJES qui sont compétentes en matière de politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative, à l'engagement civique et à l'éducation populaire.



L'objectif étant de « contribuer au développement des conditions d'un "bien vivre ensemble" en associant, dans une logique territoriale, les politiques publiques identifiées par domaine (sport, vie associative, éducation populaire...) et par population (jeunes, familles, femmes, quartiers...).

La SDJES porte notamment le dispositif régional de l'ANS (Agence Nationale du Sport).



**Contacts :**

**Annuaire des SDJES**



## 6. Les acteurs du dialogue social

- Les syndicats et organisations d'employeurs

Les organisations patronales sont des syndicats d'employeurs qui défendent les intérêts de leurs membres. Elles font partie des partenaires sociaux. Elles interviennent dans les domaines du droit du travail, expriment leur avis sur des choix de société et de politique économique, et participent aux négociations salariales.

Leurs missions :

- Conseil juridique auprès des clubs employeurs.
- Assistance et appui aux clubs employeurs sur la législation et la réglementation (convention collective, contrat de travail, temps de travail, rupture du contrat, formation professionnelle des salariés, etc).

Les deux syndicats des organisations d'employeurs dans le sport sont le CoSMoS (Conseil Social du Mouvement Sportif) et Héxopée.



**Contacts :**

**Site du CoSMoS**

**Site d'Hexopée**



- Les groupes de protection sociale

Un groupe de protection sociale (GPS) est un ensemble d'organismes, créé, piloté et contrôlé par les partenaires sociaux.

Leurs missions :

- Mise en œuvre des régimes obligatoires de retraite complémentaire AGIRC et ARRCO.
- Mise en œuvre des couvertures de protection sociales complémentaire dans le cadre de contrats collectifs d'entreprise ou dans le cadre de contrats individuels.



Un exemple :

Chorum-CIDES : La mutuelle du groupe Malakoff Médéric a créé CIDES, Chorum Initiative pour le Développement de l'Economie Sociale, son centre de ressources et d'action pour le développement de l'emploi de qualité dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).



**Contacts :**

**Information sur les Groupes de protection sociale**



- **L'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées)**

L'AGEFIPH est un organisme paritaire favorisant l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé. L'AGEFIPH collecte les contributions financières des entreprises d'au moins 20 salariés qui s'acquittent par ce moyen, en tout ou partie, de leur obligation d'employer des travailleurs-ses handicapé-e-s.

Ses missions :

- Favoriser le recrutement et l'intégration des personnes handicapées au sein des entreprises.
- Maintenir dans l'emploi des salariés devenus handicapés ou dont le handicap s'aggrave.
- Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une politique emploi-handicap.



**Contacts :**

**Site internet de l'AGEFIPH**



## 7. Les acteurs de la formation

- **Les opérateurs de compétence**

Agréés par l'état, les OPCO ont une gouvernance paritaire. Ils collectent les fonds de la formation professionnelle continue versés par les entreprises, gèrent ces fonds, conseillent les entreprises et salariés dans la mise en œuvre de projets de formation et prennent en charge les frais relatifs à ces projets. Depuis le 1er avril 2019, **l'OPCO de la branche sport est l'Afdas**.

Ses missions :

- Contribuer au développement de la formation professionnelle continue
- Informer, sensibiliser et accompagner les entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle.



- Participer à l'identification des compétences et des qualifications mobilisables au sein de l'entreprise et à la définition des besoins collectifs au regard de la stratégie de l'entreprise, en prenant en compte les objectifs définis par les accords de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC).



**Contacts :**

**Site internet de l'Afdas**



## 8. Les organismes privés chargés de missions de service public

- **L'URSSAF**

Le réseau des Urssaf (Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales) a pour principale mission de collecter les cotisations et contributions sociales. Sur son site, l'Urssaf présente un panorama des exonérations et des aides à l'emploi. De manière générale, les Urssaf fournissent des informations sur les déclarations à effectuer, ainsi que sur les cotisations dont doivent s'acquitter les structures employeuses.

Ses missions :

- Collecte des cotisations et contributions sociales.
- Information, mise à disposition d'outils et accompagnement sur de nombreuses démarches administratives (service en ligne de chèque emploi associatif), dispositif Impact Emploi, logiciel permettant aux associations d'établir le bulletin de salaire et de fournir l'ensemble des déclarations sociales et fiscales de manière simplifiée).



**Contacts :**

**Pour trouver son Urssaf en ligne**



- **L'assurance maladie et retraite de la sécurité sociale**

Les Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), la Caisse Régionale d'Assurance maladie d'Ile de France (CRAMIF) et les quatre Caisses Générales de la Sécurité Sociale (CGSS) dans les DOM apportent appui et conseil aux entreprises sur les moyens techniques, organisationnels et humains à mettre en œuvre pour conduire leurs actions de prévention, avec sous certaines conditions des aides financières. Elles peuvent également aider à la mise en place de formations adaptées aux besoins.



## Ses missions :

- Aider les entreprises à évaluer les risques d'accident du travail et de maladies professionnelles dans un but de prévention
- Apporter un soutien logistique et financier aux actions d'amélioration de la sécurité sur le lieu de travail.



### Contacts :

Liste des CARSAT en région



- PSL (Profession Sport et Loisirs)

Créé en 1989, le dispositif Sport et loisirs a pour objectif, via la création d'associations départementales, de prendre en charge la gestion des salariés et de les mettre à disposition des clubs sportifs en éprouvant le besoin. Profession Sport et Loisirs regroupe aujourd'hui 24 groupements d'employeurs.

## Ses missions :

- Assister les clubs employeurs dans la création et la gestion d'emplois stable.
- Améliorer la qualité et la sécurité des pratiques, par l'exigence d'un encadrement qualifié.
- Observer et valoriser la filière professionnelle des métiers du sport et de l'animation.



### Contacts :

Site de la Fédération Nationale Profession Sport et Loisirs



## Financiers principaux



## Pilotes nationaux

